



## Contraventions italiennes pour circulation dans une zone à trafic

Par **sportcassis**, le **26/04/2010** à **20:17**

Bonjour,

J'ai franchis à pâques l'année dernière à Rome dans une voiture de location, une zone de trafic limité, sans en avoir été prévenu par mon loueur. Je suis comme un grand nombre de personnes dans ce cas poursuivi par une société Nevi Crédit S.r.l. European municipality Outsourcing, à qui la municipalité de Rome a délégué le recouvrement. Je n'ai aucun moyen de vérifier le bien fondé de ces deux infractions, ni n'ai la solution de pouvoir les contester. Le loueur a déjà prélevé sur ma carter Visa, 75 euro pour avoir transmis mes coordonnées.

L'avis qui m'est transmis aujourd'hui n'est pas en recommandé et me donne 20 jours pour régler par internet la somme de deux fois 99.85 euro. La date de l'infraction est le 10/04/2009. Cela fait plus d'un an maintenant. Le délais légal n'est-il pas atteint? J'ai pu lire sur internet que cette société transmettra le recouvrement à une société française de recouvrement, qui enverra des huissiers, des lettres de menaces etc..Comment mettre fin dès maintenant à ce racket? Par une lettre venant d'un avocat? Dois-je bloquer toute demande de prélèvement venant d'Italie sur ma carte Visa?

En vous remerciant par avance si vous avez des réponses à me fournir.

Par **Tisuisse**, le **26/04/2010** à **22:30**

Bonjour,

Le sujet est déjà traité sur un autre topic de ce forum. Lisez l'échange des messages : "Avis

de paiement contravention italie"

En attendant, faites faire dare-dare, par votre banque, le changement de votre carte bancaire. Ainsi, la société de recouvrement, laquelle n'a aucun pouvoir juridique, ne pourra pas se servir directement sur votre compte bancaire.

Par **sportcassis**, le **29/04/2010** à **18:12**

Bonjour ! j'ai demandé à ma banque de bloquer tout prélèvement venant de l'Italie et spécialement des références bancaires de European Municipality outsourcing. jusque là je n'ai vu que des transferts de dossiers par des organismes de recouvrement français, mais pas de prélèvements bancaires. On verra. Auto Plus est prêt à refaire un dossier sur ce genre d'arnaque.